



Mairie
5 Rue du Temple
07 140 LES VANS
contact@les-vans.fr

Les Vans, le 27 août 2026

Monsieur le Maire

À

**Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil Municipal**

Affaire suivie par : Rémy POUMADÉ, Directeur Général des Services

Objet : Convocation pour le conseil municipal

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous convier à assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le :

JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026 A 20 H00
DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – 5 RUE DU TEMPLE

Une transmission de la séance du Conseil en visioconférence est prévue sur le *facebook* de la mairie et sur la chaine *YouTube*.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter en utilisant un modèle de procuration (voir pièce jointe).

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance
- ✓ Approbation du Procès-Verbal du conseil du 7 juillet 2026
- ✓ Délibérations :
 1. Passation d'actes en la forme administrative – Désignation d'un adjoint représentant la collectivité
 2. Précision de l'identité des acheteurs (ventes de la commune en cours) :
 - Vente du rez-de-chaussée du bâtiment E – Ancien hôpital (6 route du Vivarais – Lots 1, 2, 3 et 4)
 - Vente d'une partie du R+1 du bâtiment E – Ancien hôpital (6 bis route du Vivarais – Lot 5 et 6)
 - Vente d'une partie du R+1 du bâtiment E – Ancien hôpital (6 bis route du Vivarais – Lot 7)
 - Vente de l'immeuble 3 Rue du Temple - 4 Rue du Marché
 3. Incendies : Solidarité en faveur des communes sinistrées via le fonds de soutien de l'AMF
 4. Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
 5. Création d'un conseil municipal des jeunes
 6. Approbation de la charte du conseil municipal des jeunes
 7. Convention de servitude pour l'installation d'un mat équipé d'un dispositif de vidéoprotection sur un terrain privé
 8. Suppression d'emplois permanents
 9. Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) – Mise à jour

10. Avis du conseil municipal sur le projet d'arrêté préfectoral portant création d'une zone de protection de biotopes et d'habitats naturels (Forêts de Pin Salzmänn des Cévennes ardéchoises)
 11. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal
 12. modification des statuts de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes
- prise de compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »
 13. Convention de labellisation APIcité : 2 abeilles – démarche remarquable
- ✓ Informations du Maire
 - ✓ Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma sincère considération.

Le Maire,
Sébastien GADILHE

